



lettre à Delesalle
1903-1501

Cher camarade

1

Dès que j'irai à la Bourse du Travail de Roanne, je donnerai vos 4 timbres au secrétaire chargé de la vente des brochures.

J'avais bien compris que votre action dans les syndicats était en quelque sorte une réaction contre l'attitude d'acquéreur qu'avait prise le Socialisme réformiste et je ne ^{vous} faisais qu'un reproche - à votre attitude - c'était d'être une réaction où il manquait de la mesure. ~~Après~~ peut être bien que si j'avais été à la place Vous pourriez me répondre que j'étais le chef de mon clocher. La réponse est recevable et discutable.

4
et depuis l'application de la loi, il n'est plus que de
9 mois et demi. Dans quelques ateliers, quoique les
hommes payés à la journée travaillent une demi-
heure de moins le patron a maintenu le même
salaire. Je puis dire qu'en général toute la
classe ouvrière française est satisfaite de voir
une heure de repos en plus par jour d'ici
quelques mois.

A un autre point de vue, celui de l'histoire
et du droit, la loi Millerand est une date.
Il est vrai qu'elle eût pu être la loi Méline
si Méline avait été intelligent et eût voulu
rompre avec le vieux droit français, mais enfin
c'est Millerand qui l'a faite et il faut bien
l'appeler la loi Millerand. Je dis qu'elle est
une date et ce sens surtout qu'elle indique
une évolution dans la façon parlementaire
et juridique de comprendre les rapports du
capitaliste et de l'ouvrier. Le fameux contrat
du travail a reçu un ~~très~~ coup. ^{le 20^{me} de 1894} En conséquence, il
est bien compris que la société a le droit absolu

5
d'intervenir pour donner d'autres conditions que celle qui découleraient d'un accord (?) entre le meurt de faim et le bien repu. Le mode coup, il est vrai, est minime pratiquement mais nous l'échapperons par notre effort organisé. Voici l'avvers de la médaille, voyons en le revers.

Il n'y a qu'un reproche central, ^{capital} à faire : c'est que cette manière d'agir envers le prolétariat ne lui suppose ni volonté, ni conscience, aucune capacité d'action. Bien plus cette méthode d'action de l'Etat sur les conditions du travail fait déchoir la conscience ouvrière parce qu'elle perd l'habitude d'agir par elle-même. Tout organe qui ne fonctionne pas décroît. L'Etat apparaît comme un dispensateur de conscience et d'effort.

Cette méthode d'action ^{étatique} ne crée pas de conscience. Mais c'est aussi le même reproche que j'adresse

à une certaine action directe : ne pas créer 6
de conscience sociale, ne pas faire naître
de bien social. Piller, casser, briser en
mille morceaux, glace, tableaux, sculptures,
machines, ce n'est pas créer de forces
sociales; faire fusiller ^{ou sabrer} des travailleurs par
suite de certaines excitations oratoires ou
écrites, faire envahir la Bourse, c'est
souvent retarder l'évolution et quelquefois
faire retourner en arrière. Voilà plus
qu'il n'en faut pour faire réfléchir.

Quoi que ma brochure devrait avoir pour épigraphe :
« Organisons-nous; remplaçons l'organisation - Etat
par l'organisation ouvrière »

Je crois qu'après cela seulement nous pourrions
parler Révolution

Bien cordialement

Julien Ravat